



Bac 2005 : La FCPE dénonce la prépublication payante des résultats

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) dénonce la prépublication payante des résultats du bac 2005 via Internet ou par SMS. Le 08/07/2005 à 15:54

La prépublication payante des résultats du bac via Internet ou par SMS surtaxé, est vivement critiquée par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

Dans une lettre transmise le 7 juillet 2005 à Gilles de ROBIEN, ministre de l'Éducation nationale, Georges DUPON-LAHITTE, président de la FCPE, déclare :

"Il n'est pas acceptable que le service public du ministère concoure à ce genre de pratiques en mettant ses fichiers à disposition de services privés [...] alors que les résultats fournis par les rectorats – dont celui de Dijon – n'étaient pas encore publiés sur leurs propres sites."

Dans ce contexte, la direction de la FCPE a demandé au ministre Gilles de ROBIEN "d'intervenir afin que l'égalité de traitement entre candidats soit effectivement respectée."

La France compte deux grandes centrales de parents d'élèves, la FCPE (www.fcpe.asso.fr) plutôt à gauche politiquement, et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (www.peep.asso.fr) à droite.

Ariane Beky

<http://www.neteconomie.com/perl/navig.pl/neteconomie/infos/article/20050708155415>

La diffusion payante des résultats du bac sur Internet ou par SMS est critiquée

La FCPE a envoyé une lettre publique à l'Éducation nationale sur le sujet. France-Examen, une filiale du groupe Prosodie présente sur ce créneau, réfute les allégations.

Philippe Guerrier, VNUnet.fr 08.07.2005

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) s'insurge contre les

modalités de publication des résultats du baccalauréat. En particulier lorsque ses données publiques font l'objet d'une exploitation payante par Internet ou par SMS. Dans une lettre publique en date du 7 juillet destinée à Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, elle s'insurge contre la publication des résultats de l'examen sur des services payants *"alors que les rectorats ne les diffusent pas directement sur leurs propres sites Internet"*.

"Il n'est pas acceptable que le service public de l'Education nationale concoure à ce genre de pratiques en mettant ses fichiers à disposition de services privés (...) L'Education Nationale a parfaitement les moyens d'assurer à tous les candidats l'accès à leurs résultats", considère la FCPE. L'organisme de représentation des parents d'élèves en profite pour dénoncer *"ces officines qui s'enrichissent en jouant sur l'angoisse scolaire"*.

Une accusation qui fait bondir France-Examen.com, une filiale du groupe multimédia Prosodie qui exploite l'un des principaux services multi-canal (Internet, téléphone, SMS, Minitel...) de diffusion de résultats d'examens comme le baccalauréat, le brevet ou pour les filières BTS. Ce qui représente une base de 2,2 millions de données nominales. *"Nos activités sont légales puisqu'elles entrent dans le cadre de la libre ré-exploitation des données publiques par des opérateurs privés. Nous signons des conventions dans ce sens avec les rectorats et les inspections académiques"*, explique Loïc Jauson, PDG de France-Examen.com.

Une position confortée par l'[ordonnance](#) transposant en droit français la directive 2003/98 du 17 novembre 2003 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations du secteur public. Celle-ci a été publiée dans Le Journal Officiel du 7 juin 2005.

Quant aux critiques liées à l'exploitation des données publiques sur un modèle payant, le représentant de France-Examen balaie l'idée de *"profits scandaleux"* et préfère mettre en avant la qualité *"d'opérateur privé, source d'emploi"*. La société compte une quinzaine de collaborateurs.

La moitié du prix TTC encaissée

Sur France-examen.com, la consultation d'un résultat de baccalauréat coûte 3 euros TTC (avec une augmentation d'un euro par rapport à l'année dernière). Après paiement des taxes et des différents intermédiaires, la société ne récupère que la moitié de cette somme. Si France-Examen refuse de communiquer son chiffre d'affaires, elle divulgue en revanche le nombre de transactions payantes effectuées sur son service Internet (300 000).

"Internet représente la majeure partie de notre activité, les SMS représentent très peu de volumes et nous faisons très peu de communication grand public sur le sujet", commente Loïc Jauson. En revanche, un opérateur mobile comme Orange n'hésite pas à exploiter le filon SMS, à partir de la base de données de France-Examen. Pour accéder au service *"Exam 2005"* par SMS, un client de l'opérateur doit envoyer le mot-clé EXAM au numéro court 21616 qui fait l'objet d'une surfacturation (coût du service : 0,50 euro + prix d'un SMS).

http://www.vnunet.fr/actualite/telecommunications/services_et_contenus/20050708010